

# COMMUNIQUE

## Du syndicat FO AP-HP

### Sur la vente du siège de l'AP-HP

Paris, le 17 janvier 2018

Nous apprenons par voie de presse le dernier grand projet de la Direction générale de l'AP-HP qui est le transfert du siège vers l'hôpital Saint-Antoine et cela à l'horizon de 2021.

#### **Que vont devenir les 900 agents des deux sites ?**

#### **Comment va-t-on intégrer le personnel des deux bâtiments (Avenue Victoria et rue Saint-Martin) dans un bâtiment à Saint - Antoine ?**

La réponse est encore une fois dans la presse. L'installation du Siège à l'hôpital Saint-Antoine « permettant d'avantage d'espaces de travail en commun plutôt que des bureaux individuels ». En clair, il y aura des Open-Space et tout le monde sait que ce mode d'aménagement n'a qu'un but diminuer le nombre d'agents et entraîner la polyvalence.

De plus, nous apprenons dans la presse que Mme Hidalgo, maire de Paris, accompagne « la réalisation de ce projet ambitieux » et que M. Jomier son ancien adjoint et toujours vice-président du conseil de surveillance de l'AP-HP souhaite que le transfert du Siège soit « l'occasion de redessiner le cadre des relations entre le siège et les GH, **c'est-à-dire circonscrire les missions du siège à la stratégie et à l'accompagnement plus qu'à la gestion** »

La mairie de Paris et l'AP-HP sont main dans la main pour mettre en place l'éclatement de l'AP-HP une et indivisible et par voie de conséquence la destruction du statut de ses agents.

**Pour Force Ouvrière, l'AP-HP doit rester une et indivisible ce qui implique le maintien sur leur localisation actuelle du Siège, de tous ses hôpitaux, ses services généraux,....**

**Pour Force Ouvrière AP-HP, tout le personnel doit rester au Siège. Car derrière cette restructuration, le but de la DG est de se séparer du personnel administratif et ouvrier. (Le décret sur le licenciement des fonctionnaires hospitaliers arrivant à point nommé)**

**Force Ouvrière AP-HP alerte le personnel du Siège sur les dangers encourus et décidera avec le personnel de toutes les mesures qui devront être prises en défense de leurs droits.**

**Syndicat Force Ouvrière AP-HP**

**Tél. : 01 40 27 40 44 - Fax : 01 40 27 40 98**

**Courriel : [secretariat.fo-aphp@outlook.fr](mailto:secretariat.fo-aphp@outlook.fr) ou [fo.sap@aphp.fr](mailto:fo.sap@aphp.fr)**

**Site internet : <http://www.foaphp.org> - Facebook : [FO-ap-hp](https://www.facebook.com/FO-ap-hp)**